



**Attribution de subvention au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2014/74

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre un dossier relatif à la politique muséographique du Département.

Le CIP de La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) a été labellisée « Centre d'Interprétation du Patrimoine » en 2007, sur le thème des arts et traditions populaires, et sur un projet portant sur le développement de nouvelles activités culturelles et d'animation. Cette structure est actuellement animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF) et gérée par la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn. En 2010, une convention a formalisé ce partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

En 2012, la MROF a accueilli 15 646 visiteurs, soit une progression de 2.5% par rapport à 2011. Une hausse du public individuel et des groupes adultes est à souligner, ainsi qu'une légère baisse des groupes scolaires.

Cette demande de subvention est étudiée en complément de celle attribuée en commission permanente du 2 décembre 2013, et porte sur des dépenses d'investissement liées à l'organisation d'expositions et d'événements en 2013 : acquisition de mannequins pour l'exposition temporaire, d'un vidéoprojecteur, et aménagement du parquet de la tribune extérieure utilisée pour des animations. Le budget s'élève à 4297,08 € (dépenses éligibles : 4297,08 €).

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des CIP.

Le Département pourrait allouer une subvention d'un montant de 2148,54 €, représentant 50 % des dépenses éligibles.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 6 janvier dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39218	204-204142-314	439 568,00 €	439 568,00 €	2 148,54 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

décide d'attribuer à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt l'aide suivante, conformément au tableau annexé :

une subvention de 2148,54 € sur les dépenses d'investissement au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL